

**MAIRIE
DE
PUYGIRON**

(Drôme)

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 11 AVRIL 2019

| | | | |
|--|----|------------------------|---------------|
| Nombre de membres afférents au conseil municipal | 11 | Date de la convocation | 02 avril 2019 |
| Nombre de membre en exercice | 10 | Date d'affichage | 05 avril 2019 |
| Nombre de membres présents | 06 | | |

L'an deux mil dix neuf et le onze avril à dix neuf heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHARPENET Loïc, Maire.

Présents : CAMPELLO Régina, CROZIER Lionel, THIBAUD Daniel, THIVOLLE Michel, BOURDOIS Flavien.

Absentes représentées : DUMONT Pascale (pouvoir à CAMPELLO Régina), ARSAC Véronique (pouvoir à CROZIER Lionel).

Absents excusés : MALECOT Olivier, LOOPUYT Christine.

M. THIVOLLE Michel a été nommé secrétaire.

Objet : Convention Assistance Retraite avec le CDG 26 – Avenant n° 2

Le Maire rappelle au conseil municipal sa délibération n° 2018/09 du 28 juin 2018 par laquelle il prorogeait d'un an la convention confiée au CDG 26 pour la **réalisation totale sur les processus matérialisés ou dématérialisés et actes transmis à la CNRACL.**

La convention se terminait le 31/12/2018.

Il y a donc lieu, une fois encore, de proroger la convention actuelle **jusqu'au 31/12/2019.**

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal**, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **D'accepter l'avenant n° 2 prorogeant la durée de la convention ci-dessus mentionnée.**
- **Autorise le Maire ou son représentant à signer tous les documents administratifs ou financiers nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Pour extrait certifié conforme.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Loïc CHARPENET
signé électriquement



11 cig convention retraite